

**Dans le cadre de la résidence-mission Qu(art)iers - résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale**

Il est lancé,

en partenariat avec :  
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,

en lien avec :  
l'Académie d'Amiens,  
la Préfecture de l'Aisne

**Résonances : récits et regards en mutation**

Explorer à travers la photographie et le récit les transformations urbaines et humaines

**un APPEL À CANDIDATURES**

en direction des artistes et des collectifs artistiques  
dans le domaine de la photographie, des arts visuels

pour une **résidence-mission** à  
des fins d'éducation artistique et culturelle,

## PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE :

Laon est une ville préfecture située dans le département de l'Aisne, dans la région des Hauts-de-France, au nord de la France. Elle se trouve à environ 150 kilomètres au nord-est de Paris. C'est une cité avant tout connue pour son histoire et son patrimoine. Elle possède un patrimoine culturel diversifié. Outre sa cathédrale, la ville abrite des églises, des remparts et des maisons à colombages qui témoignent de son passé médiéval. Laon développe une saison culturelle dynamique, avec des festivals, des expositions artistiques et des événements fédérateurs tout au long de l'année. Les musées locaux présentent l'histoire de la région, mettant en lumière l'évolution de Laon à travers les siècles.

La ville est d'abord inscrite dans l'histoire. Laon, cité médiévale prospère, est le siège d'un important évêché. La cathédrale, construite au XIIe siècle, est un exemple impressionnant de l'architecture gothique. Sa particularité topographique unique dans le département est une curiosité géologique. Elle est mise en valeur par la cathédrale et les remparts qui lui ont donné ce nom de Montagne couronnée. De nombreux cheminements relient la ville haute et basse. Les plus spécifiques sont les grimpettes (cheminements piétons) qui offrent des balades sportives et dépaysantes à travers des voies en pleine nature.

La ville se positionne également comme un lieu incontournable dans le domaine de l'art contemporain, attirant des artistes et des créateurs de renommée internationale. Les manifestations culturelles, les marchés traditionnels et les festivités locales contribuent à l'atmosphère animée de Laon, en faisant une destination attrayante pour les visiteurs en quête d'histoire, de culture et de charme médiéval.

La résidence-mission qu(art)iers s'inscrit dans la dynamique culturelle de la Ville de Laon. La municipalité place la culture au cœur de son projet avec des convictions fortes : l'accès à la création artistique comme facteur d'émancipation pour tous, l'ouverture au monde pour en comprendre son histoire, sa diversité et ses enjeux, la culture au plus près de chacun.

La résidence s'intègre dans cette notion de proximité culturelle et aussi dans le désenclavement des territoires des quartiers prioritaires, de levier culturel et artistique afin de lever les freins à la mobilité, et développer les interactions entre les quartiers.

Le territoire d'intervention de la résidence se situe dans les deux quartiers prioritaires du contrat de ville : Champagne Moulin situé à l'est de la ville et le quartier Montreuil situé lui à l'ouest.



## LES PARTENAIRES ET ACTEURS DU TERRITOIRE :

### CULTURELS :

#### Services Municipaux

- Maison des Arts et Loisirs
- Médiathèques : Montreuil, Georges Brassens et Suzanne Martinet
- La Micro-folie
- Les lieux d'exposition : Espace Bernard Noël à la Maison des Arts et Loisirs, Salle de la station au Cloître de l'Abbaye Saint Martin et Le Coin des Artistes
- Le conservatoire de musique et de danse du pays de Laon

### ASSOCIATIONS :

- La compagnie les petits gros mots
- Zoom Laonnois
- Cie Nomades
- Ciné Jeunes

### EDUCATIFS :

- Ecoles du 1<sup>er</sup> degré
- 2 collèges : Charlemagne et Mermoz
- Etablissements du 2<sup>nd</sup> degré
- Les CFA
- Les accueils de loisirs de la ville (Maison Marc Sangnier et Anatole France)
- Les jardins d'enfants et autres structures de la petite enfance

### SOCIO-CULTURELS :

- Les centres sociaux : Cap'No et Le Triangle
- Espace de vie sociale cité des cheminots
- Espace de vie sociale Zac Ile-de-France

### ANTENNES MUNICIPALES :

- UTAS (Unité territoriale d'action sociale)
- CCAS (Centre Communal d'action Sociale)
- UTAS (Unité territoriale d'action sociale)
- Les structures de la petite enfance
- ADSEA équipe de prévention

### AUTRES :

- Maison de l'emploi et la formation
- Réseau de transport TUL
- Cinéma

Pour en savoir plus sur la ville, vous pouvez consulter le site de la ville et ses réseaux sociaux.

Site internet ville : [https://laon.fr/VILLE\\_LAON\\_21\\_WEB/fr/index.awp](https://laon.fr/VILLE_LAON_21_WEB/fr/index.awp)

## LES INTENTIONS DU PROJET :

### 1. La thématique retenue : **Résonances : récits et regards en mutation**

Chaque ville, chaque quartier porte en lui une histoire en perpétuelle évolution, où les habitants, les architectures et les espaces publics changent et se transforment au fil du temps. Certaines traces du passé s'effacent, tandis que d'autres sont réinventées ou réappropriées. A la manière d'un palimpseste les récits et images se superposent sur les lieux.

Nous souhaitons avec cette résidence une exploration visuelle et narrative des transformations du territoire et de ses habitants. L'artiste résident.e sera invité.e à interroger les métamorphoses visibles et invisibles du territoire, en capturant les empreintes du passé, les mutations du présent et les projections du futur.

- Héritages culturels et architecturaux (les remparts, les grimpettes, les monuments, les lieux de vie).
- Mémoires personnelles et collectives (témoignages des habitants, récits familiaux, traces laissées dans l'espace public).
- Évolutions et projections (comment les transformations influencent les modes de vie et les imaginaires collectifs).

La résidence s'adresse à tous les habitants mais en particulier aux jeunes et publics habitant les quartiers prioritaires de la ville.

En 2024, la première résidence-mission **MétamorphoseS** a exploré les mutations de la ville et de ses habitants avec l'artiste, Luis Meyer. En mêlant cartographies sensorielles, gestes graphiques et constructions tridimensionnelles, ses interventions ont interrogé les liens entre mémoire, urbanisme et culture.

Dans la continuité de cette démarche, nous souhaitons, en 2025 poursuivre cette réflexion avec la thématique retenue : **Résonances : récits et regards en mutation**.

Pour en savoir plus sur la résidence-mission de 2024 : <https://creativiteentransit.wordpress.com/>

## 2. Les objectifs de la résidence-mission :

Les objectifs spécifiques liés à la thématique retenue :

- Impliquer les habitants dans une démarche participative, en les invitant à partager leurs histoires, à co-créeer et à réinterpréter leur territoire ;
- Susciter la curiosité des habitants, encourager les échanges et les découvertes entre les quartiers, entre les générations, entre les habitants et leur environnement proche ;
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges avec le créateur et son œuvre ;
- Utiliser les leviers culturels et artistiques pour lever les freins à la mobilité et développer les interactions entre les quartiers ;
- Mettre en lumière la mémoire des quartiers pour favoriser un sentiment d'appartenance et valoriser les transformations sociales et urbaines ; dans la continuité de la précédente résidence menée par l'artiste Luis Meyer sur la thématique des Métamorphoses

## 3. Les attendues :

Profil recherché :

- Artistes spécialisés arts visuels (photographie, vidéo, image) et/ou écritures
- Sensibilité aux récits et à la transmission d'histoires.
- Reconnu dans sa capacité à faire découvrir son univers et sa démarche artistique, en cocréation avec les habitants.

Critères d'évaluation :

- Pratique artistique ciblée sur l'image et la mise en récit
- Intégrer une démarche culturelle participative et inclusive avec les habitants
- Favoriser les partenariats locaux afin de renforcer la démarche artistique du projet.

## LA RÉSIDENCE-MISSION QU(ART)IERS :

### Qu'est-ce qu'une résidence-mission Qu(art)iers à des fins d'EAC et de cohésion sociale ?

Les résidences-mission « Qu(art)iers » sont initiées à des fins de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale.

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

### Finalités du programme Qu(art)iers

Pour tendre vers la généralisation d'une proximité organisée entre les habitants d'un quartier et des artistes et leurs œuvres sur une durée significative ;

Pour fédérer, autour d'une présence artistique, les acteurs sociaux, éducatifs, associatifs et culturels d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

Pour créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle ;

Pour vivre une expérience sensible en ultra-proximité, à l'échelle d'un lieu de vie et au rythme des propositions d'un artiste, architecte, journaliste, etc. au propos éminemment actuel spécifiquement invité en résidence ;

Pour accompagner, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

### Pour qui ?

Pour tous les habitants d'un quartier concernés par la politique de la ville (QPV), avec une prise en compte particulière des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes), sur les différents temps de vie.

### Comment ?

En s'appuyant sur plusieurs idées-forces :

- La présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel sous forme de résidence-mission dans le ou les quartier(s) ;
- L'accompagnement des habitants du quartier, par les acteurs professionnels du terrain, à l'accueil et à la rencontre active de cet artiste, de son univers et de ses œuvres ;
- Tirer parti de cette présence artistique pour fédérer les forces vives, notamment associatives, sociales et éducatives, du quartier autour de futurs projets partagés, fédérateurs et décloisonnant (inter-âges, inter-champs d'intervention, inter-temps, etc.).
- Colorer ces résidences des esthétiques et thématiques qui correspondent à des enjeux identifiés dans les QPV : artistes travaillant les questions de paysages, architecture, urbanisme, cadre de vie, géographies physiques et/ou sensibles, aménagement et tout projet permettant d'aborder ces territoires comme des laboratoires de transitions énergétique et urbaine et plus largement comme des laboratoires d'expression des droits culturels.

### Où ?

- A l'échelle d'un QPV
- Inter-QPV pour favoriser la mobilité et lutter contre le sentiment d'enclavement physique et psychologique
- Des actions pourront être imaginées avec des quartiers non-inscrits dans la géographie prioritaire dans une optique de mixité et de cohésion sociales.

- Dans l'espace public avec des projets hors les murs déployés au plus près des habitants et permettant une valorisation, une relecture du cadre de vie.
- Avec et dans les structures culturelles, patrimoniales et socioculturelles afin de favoriser l'appropriation et la fréquentation de ces lieux et créer des habitudes partagées.

### Quand ?

Durant trois mois consécutifs selon les dates annoncées dans le présent appel à candidature. Pour en savoir plus : [« qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »](#)

### Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue des résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la **Ville de Laon**, un artiste de tous domaines d'expression artistique.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté sociale, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la **Ville de Laon**, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

### Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de trois mois pleins, consécutifs, soit treize semaines de présence effective, à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du **22 septembre 2025 au 14 décembre 2025**.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Découverte/immersion en amont des résidences-mission**

**Une phase de découverte du 1 au 6 septembre 2025 d'une durée d'une semaine** est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinée(s) aux acteurs du champ social et des solidarités en premier lieu et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission**

**Au cours de cette seconde phase d'une durée de 12 semaines**, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels issus des champs de l'action sociale et des solidarités, de la cohésion sociale, de l'insertion sociale, culturels, éducatifs (scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de la santé, etc.

A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 15 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

### Conditions financières

Les contributions respectives de la **Ville de Laon** et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste.

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 9 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 18 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels des champs mentionnés précédemment susceptibles de déboucher sur :
  - des propositions d'actions de médiation démultipliée
  - des créations conjointes de « gestes artistiques »,
  - l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

### **Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.**

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la collectivité. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine d'immersion et la période de

résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

### **Pilotage et accompagnement**

La Ville de Laon (et plus précisément son service culturel) est l'opératrice de l'action en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires. Elle assure la coordination générale de la résidence-mission.

La ville de Laon assure :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission ;
- l'accompagnement des artistes résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
- la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget, etc.) et l'organisation technique avec le concours des partenaires ;
- avec l'aide des partenaires identifiés, l'accompagnement des habitants et des équipes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature et l'aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- la mise en relation permettant aux acteurs sociaux et aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet ;
- la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias.

Une information est lancée par la Ville de Laon en direction des différents acteurs pouvant être concernés par la résidence-mission ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la ville de Laon.

### **Transition**

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

## Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi auprès de Naïs Ornada (référente du projet) se fait à l'adresse suivante [Naïs Ornada](mailto:nornada@ville-laon.fr) (nornada@ville-laon.fr)

Objet : programme qu(art)iers Ville de Laon / suivi du nom de l'artiste)

ou par voie postale à l'adresse suivante :

Ville de Laon - Service Culture - Maison des Arts et Loisirs  
à l'attention de Naïs Ornada  
2 place Aubry - 02000 LAON

**La date limite d'envoi est fixée 11 avril 2025.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires financeurs de la résidence. A l'issue du processus de pré-sélection, une audition des candidats, en direct ou à distance, aura lieu la semaine du **4 au 9 mai 2025**.

Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront à une date convenue en commun.

Le nom de l'artiste sera annoncé au plus tard le **6 juin 2025**.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

**Ville de Laon**  
Naïs Ornada  
03.23.22.86.54  
[nornada@ville-laon.fr](mailto:nornada@ville-laon.fr)

**Direction régionale des affaires culturelles**  
Florence Lemoine, conseillère action culturelle et territoriale culture/lien social  
[florence.lemoine@culture.gouv.fr](mailto:florence.lemoine@culture.gouv.fr)

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :  
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>